LE TRI DES DÉCHETS À AMIENS, SUITE...

Désormais, la ville d'Amiens, qui apparemment fait de gros efforts de sensibilisation sur le tri sélectif des déchets ménagers, publie dans ***Amiens Capitale*** (9 juin 1994), entre autres, une carte publi-information sur laquelle se trouvent la totalité des points de récupération qu'elle possède à l'heure actuelle. Ces points, les Amiénois sont certainement déjà passés devant, se répartissent en 3 groupes :

* **les bacs à verre** (au nombre de 60)
* **les points propreté** (4 sites sur lesquels on peut trouver différents conteneurs pour récupérer les verres, plastiques lisses, plastiques gondolés, papiers-cartons et métaux)
* **2 déchetteries** (où vous pouvez apporter tout ce qui vous encombre, ainsi que vos ordures ménagères de grande taille).

La collecte sélective, suivie d'un traitement approprié, d'un recyclage et d'une valorisation, nécessite un suivi très sérieux et un minimum d'engagement de la part de la population.
A Amiens, la municipalité a passé un contrat avec l'entreprise VIDAM, récupérateur et recycleur de ses déchets ménagers. Ce contrat exige une collecte séparative de qualité au niveau des conteneurs, de même qu'une garantie sur la valorisation des matières premières récupérées.
Ces points sont **ouverts 7 jours sur 7** et sont bien disséminés sur la commune et les quartiers éloignés. Félicitons-nous du slogan affiché pour l'occasion «*Trier pour recycler. A l'occasion des journées de l'Environnement, faites un geste : triez vos déchets et déposez les dans l'un des 66 points de collecte répartis dans toute la ville d'Amiens*».
Cette page, d'un format A3, constitue sans doute un pas en avant dans la politique de l'environnement à Amiens et mérite certainement d'être encouragée.



Un premier bilan, publié dans *Amiens Mag* annonce des résultats encourageants en quantités de matériaux récupérés :
- 1 t de papiers par bac / semaine
- 1 t de verre par bac / semaine
- 100 Kg de plastiques par bac / semaine
- 20 Kg de piles usagées par bac / par semaine

Soit : 51 % de papier, 44 % de verre, 4 % de plastiques et 1 % de piles.
D'ici 3 ans, avec le nombre de points propreté prévus par la ville, la collecte sélective permettra de récupérer par an :
- 600 t de verre
- 600 t de papier
- 55 t de plastiques
- 10 t de piles électriques.

A suivre...